



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

## COMMISSION SPORTIVE

PV 302 Sp 39

Auxerre le 17 avril 2019

**Présents** : MM Trinquesse - Barrault - Batréau – Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

## 1. Réclamation - évocation

### **Match 50849.2 du 24.03.19 St Fargeau – Chevannes Départemental 1**

La commission, en application de l'article 6 – système des épreuves – dispositions communes du règlement des championnats seniors 2018/2019 :

« 3. En cas de match perdu par pénalité :

*Le club adverse ne bénéficie des points correspondant au gain du match que dans les cas suivants :*

- *s'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 des Règlements Généraux et qu'il les avait régulièrement confirmées,*
- *s'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux.*
- *sanctions prises par la Commission de Discipline ou la Commission Sportive.*

*Il bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3.*

*Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. »*

- reprend sa décision concernant l'attribution des points,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Fargeau pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Chevannes,
- score = St Fargeau = 0 but, - 1 pt / Chevannes = 4 buts (acquis), 3 pts.

## 2. Changements dates, horaires, terrains

### **La commission rappelle le règlement seniors district – article 9 calendrier – B horaires**

3. Lorsque, pour une cause tout à fait exceptionnelle, et relevant de l'appréciation de la Commission, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition sine qua non d'avoir été formulée 13 jours au moins avant la date fixée pour le match, accompagnée de l'accord du club adverse. Les demandes de report de matches devront obligatoirement être faites sur les imprimés fournis à cet effet par le district avec signature lisible, nom et qualité (président, secrétaire, trésorier ou correspondant du club).

### **Match 51002.1 du 21.04.19 Soucy Thorigny 2 – Aillant 3 Départemental 4 gr A**

Demande de report de match du club de Soucy Thorigny en date du 13.04.19.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article ci-dessus,

- attendu que ce match est remis à cette date depuis la date du 20 mars 2019 – PV 263 Sp 33,
- attendu que la demande de report de match est hors délai (13 jours),
- maintient ce match à la date du 21 avril 2019, date impérative.

#### **Match 50810.2 du 05.05.19 Asquins 2 – Ravières Départemental 4 gr D**

Courriel du club d'Asquins en date du 15.04.19 : demande de changement d'horaire.

La commission demande d'obtenir l'accord écrit du club adverse pour jouer ce match le 5 mai 2019 à 15 h 00 sur les installations d'Asquins.

#### **Match 52942.1 du 27.04.19 FC Gatinais – Cerisiers/Malay Le Grand U18 Départemental 2 gr A**

Courriels des clubs du FC Gatinais et Cerisiers en date du 14.04.19.

La commission, vu les pièces au dossier et les impératifs du calendrier U18 de fin de saison,

- maintient ce match à la date du 27 avril 2019, date impérative.

#### **Match 52267.1 du 20.04.19 FC Gatinais – Appoigny U15 Départemental 1**

Demande de report de match du club de FC Gatinais en date du 16.04.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que la date proposée le 18 mai 2019 est une date de championnat,
- maintient ce match à la date du 20 avril 2019.

#### **Match 52484.1 du 13.04.19 Vergigny – Joigny 2 U15 Départemental 2 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 avril 2019.

#### **Match 52511.1 du 27.04.19 Avallon FC/CO 2 – Courson U15 Départemental 2 gr C**

Courriel des clubs d'Avallon FC et Courson en date du 12.04.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- reporte ce match au 4 mai 2019 à 10 h 00 sur le terrain synthétique d'Avallon.

### **3. Feuilles de matchs informatisées**

#### **Match 50235.2 du 14.04.19 Sens Racing Club 3 – Vinneuf 2 Départemental 3 gr A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- met le dossier en attente de réception de la feuille de match papier.

#### **Match 51006.1 du 07.04.19 Aillant 3 – Sens FC 3 Départemental 4 gr A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- attendu que le secrétariat a généré la FMI manquante car elle était non clôturée,
- prend note de la réception de la FMI,
- enregistre le résultat : Aillant 3 = 0 / Sens FC 3 = 5.

#### **Match 50989.2 du 14.04.19 FC Gatinais 2 – Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI, demande

- au club du FC Gatinais de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club de Sens Jeunesse,
- au club de Sens Jeunesse de transmettre la feuille de match papier dûment remplie au secrétariat du district et ce pour **mardi 23 avril 2019**, date impérative.

**Match 52272.1 du 30.03.19 Joigny – Auxerre AJ 3 U15 Départemental 1**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la FMI transmise par le club de Joigny le 11.04.19,
- enregistre le résultat : Joigny = 4 / Auxerre AJ 3 = 0.

**4. Tirage des Coupes de l'Yonne U18 et U15****COUPE YONNE U18**

La commission procède au tirage des ½ finales de la coupe de l'Yonne U18.

Matches à jouer le samedi 8 juin 2019 :

- UF Tonnerrois – Avallon CO/Vauban FC
- Vainqueur match Sens FC–Charbuy/Auxerre Sp C contre Serein AS/Varennes

**COUPE YONNE U15**

La commission procède au tirage des ½ finales de la coupe de l'Yonne U15.

Matches à jouer le samedi 8 juin 2019 :

- GJ Sens Football – UF Tonnerrois
- Joigny contre vainqueur match Vinneuf - Avallon CO

**5. Questions diverses****Match 50859.2 du 14.04.19 Chevannes – Toucy Départemental 1**

La commission prend note du courriel de l'arbitre en date du 15.04.19 sur la blessure du joueur Satta Emilien de Chevannes et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

**Match 50303.2 du 14.04.19 Appoigny 2 – Fleury La Vallée Départemental 3 gr B**

Courriel du club de Fleury La Vallée en date du 16.04.19 signalant la blessure du joueur RUFFE Mike non inscrite sur la feuille de match.

La commission en prend note et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

**Match 50371.2 du 14.04.19 Neuvy Sautour 2 – Magny 2 Départemental 3 gr C**

La commission prend note du courriel de l'arbitre, en date du 15.04.19, souhaitant un prompt rétablissement aux joueurs blessés lors de cette rencontre.

**ABSENCE D'ARBITRE**

La commission a pris note de l'absence d'un arbitre pour la journée du 13 avril 2019 et le transmet à la C.D.A. :

- CY U18 52995.1 Avallon CO/Vauban – St Clément Onze : arbitre absent

**6. Participation joueur suspendu****Match 50074.2 du 31.03.19 Sens Racing Club 2 - Champigny Départemental 2 gr A**

Participation à la rencontre du joueur TLEMCANI Benaouda du club de Sens Racing Club suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- demande au club de Sens Racing Club de fournir ses observations sur la participation de ce joueur et ce par écrit pour le **mardi 23 avril 2019, date impérative**.

## 7. Tournois

La commission enregistre la déclaration de tournoi ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

### TOURNOIS

- Charny (transmis à la commission technique pour validation)
  - U7 / U9 – le 30 mai 2019
  - U10 / U13 – le 30 mai 2019

*Ces tournois ne doivent pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

## 8. Prochaines réunions

Mercredi 24 avril 2019

MM Trinquesse – Barrault – Schminke – Mme Chéry-Floch

Mardi 30 avril 2019

MM Barrault – Schminke – Mme Chéry-Floch

Vendredi 3 mai 2019 – réunion téléphonique

MM Barrault – Batréau – Mme Chéry-Floch

Mardi 7 mai 2019

MM Trinquesse – Batréau – Rollin – Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 17 h 30

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Le Président de Commission  
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance  
Norbert Barrault